

RAPPORT D'ETUDE ENVIRONNEMENTALE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL INITIAL

 	Projet de construction de bâtiments de self-stockage
	Rue du Néouvielle à Ibos (65)
	ETUDE HISTORIQUE ET DE VULNERABILITE MISSIONS A100, A110, A120, A130

n° dossier	2025BES0042Aa – ABR-AFS	Agence	BORDEAUX				
A	28/10/2025	54985	A. BENAMAR	N. DURAND	Y.COIC	31+ ANN	Première diffusion
VERSION	DATE	n° CHRONO	REDACTION	VERIFICATION 1 Chef de Projet	VERIFICATION 2 Superviseur	NB PAGES	OBSERVATIONS

SYNTHESE NON TECHNIQUE

NOM SITE	Projet de construction de bâtiments de self-stockage
NOM CLIENT	ARNAL-RESOTAINER
SITUATION ADMINISTRATIVE	Le site n'est pas classé comme une ICPE sur la base des informations accessibles et étudiées.
N° DOSSIER	25BES0042Aa
TYPE D'ETUDE	Visite de site, étude de vulnérabilité, historique et documentaire
CODES NF X 31-620	INFOS - A100, A110, A120 et A130 (partiel)
ADRESSE	Rue du Neouvielle à Ibos (65).
CADASTRE	Parcelles cadastrales n°1022 et n°1701 de la section I.
SUPERFICIE	10 768 m²
COORDONNEES WGS 84	X : 0.027715 m Y : 43.220266m Z (m/NGF) : entre 315 et 317 m NGF
CONTEXTE OBJECTIFS	Dans le cadre d'une future acquisition foncière et d'un futur projet de construction de bâtiments de self-stockage sur la commune d'IBOS (65), l'objectif de la Maîtrise d'Ouvrage est de : • Définir et caractériser les sources potentielles de pollution passées ou actuelles. • Déterminer la situation administrative et vérifier le contexte réglementaire d'ICPE (actuelle ou ancienne) et la classification SIS des sites. • Evaluer, de manière documentaire, les voies de transferts et les milieux d'exposition. • Etablir un schéma conceptuel d'exposition mettant en évidence les sources de pollutions des sols et les risques liés aux transferts et aux expositions (si des sources de pollution des sols sont identifiées). • Eventuellement définir des mesures simples de gestion ou des mesures minimales de mise en sécurité du site (exemple clôture, ...).
USAGE ACTUEL	Le site est actuellement occupé par le campus Veolia.
PROJET D'AMENAGEMENT	L'étude est réalisée dans le cadre d'un futur projet de construction de bâtiments de self-stockage sur la commune d'IBOS (65).
ETUDE DE VULNERABILITE	<u>L'étude de vulnérabilité réalisée a permis de mettre en évidence plusieurs éléments :</u> Espaces protégés : Des espaces protégés se trouvent à une distance minimale de 1.6 km du site toutefois ils sont considérés sensibles mais non vulnérables au vu de leur distance au site. Hydrologie : Les eaux superficielles les plus proches se trouvent à au moins 700 m du site. En raison de cette distance et de leurs usages actuels, elles sont considérées comme non vulnérables aux éventuelles influences du site et ne présentent pas de sensibilité particulière. Géologie et sols : Le site est situé au niveau des formations géologiques suivantes (Fy1) : alluvions de la plaine de Tarbes composées de galets, graviers et sables (Würm). Une partie du site est nue et non imperméabilisée, donc vulnérable, mais le risque reste limité en raison d'un usage non sensible et restreint à des adultes. Hydrogéologie : Selon la géologie observée sur le site et les données issues du SIGES, la zone d'étude est concernée par l'aquifère des alluvions de la basse plaine ainsi que par les basses et moyennes terrasses de l'Adour. Cette nappe semble être libre au droit du site et se situerai à environ 7 mètres de profondeur. La vulnérabilité est forte en raison de sa nature libre, mais le risque reste limité en raison de l'absence d'usage sensible dans l'environnement du site. Impact sur les captages AEP : En raison de la distance entre le site et les captages d'eau potable (AEP), aucune influence notable n'est à signaler.

ETUDE HISTORIQUE/ VISITE	Le site d'étude n'est pas référencé dans les bases de données CASIAS, InfoSols ou SIS disponibles sur internet. Dans la limite des informations récoltées, le site n'est pas classé comme une ICPE. <u>Les anciennes photographies aériennes montrent que :</u> • Entre 1923 et 2006, la zone d'étude évolue peu et conserve une vocation agricole. L'activité cesse ensuite et le terrain, laissé à nu, est progressivement aménagé à partir de 2010. En 2025, il accueille le campus Veolia, comprenant des infrastructures techniques, une petite déchetterie (utilisation de quelques bennes à déchets de type DIB solides), des surfaces imperméabilisées et des espaces verts aménagés. • L'environnement, resté rural jusqu'au début des années 2000, se transforme progressivement avec le développement de nouvelles voies et constructions. Il présente aujourd'hui une dominante industrielle L'étude historique du site, complétée par la visite de terrain, a permis de conclure à l'absence de source potentielle de pollution au droit de la zone d'étude. Toutefois, il convient de noter la présence d'un merlon ainsi qu'une zone surélevée de nature et d'origine indéterminées, qui, selon le vendeur, proviendraient des terres végétales du site. Compte tenu de leur distance par rapport au site étudié et de la nature de leurs activités, aucun des sites CASIAS, InfoSol ou ICPE n'est considéré comme susceptible d'impacter la zone d'étude.
PRINCIPALES PRECONISATIONS	Dans la limite des informations disponibles issues de notre étude documentaire, historique et de vulnérabilité, ABO-ERG ENVIRONNEMENT n'émet pas de recommandation particulière. La zone d'étude n'a pas accueilli d'activité ou de pratique susceptible d'engendrer une pollution des sols et/ou des eaux souterraines. Sur la base des informations disponibles, la qualité des milieux est alors considérée comme compatible avec l'usage projeté Il convient toutefois de rester vigilant quant à la qualité des futurs déblais du futur projet. Des investigations permettraient de caractériser ces derniers afin d'en définir notamment les meilleures solutions de gestion. Par ailleurs, lors des travaux, le Maître d'Ouvrage prendra toutes les précautions d'usage (caractérisation, sécurisation, ...) en cas d'éventuelles découvertes suspectes voire inhabituelles d'un point de vue environnemental (ouvrage enterré de stockage, sols odorants, strate d'aspect non sain, ...), notamment, en termes de gestion des terres (élimination en centre autorisé si nécessaire) et de protection des travailleurs. Dans ce cas des investigations pourraient être recommandées.
Cette synthèse non technique, volontairement simplificatrice, fait partie intégrante et est indissociable de notre rapport. Pour une bonne compréhension du présent document, une lecture intégrale de ce dernier est nécessaire.	

SOMMAIRE

1	Introduction	7
1.1	Contexte	7
1.2	Cadre de la Mission « Diagnostic de pollution des sols »	7
2	Sources d'informations	9
2.1	Informations fournies par le Donneur d'Ordre.....	9
2.2	Sources externes consultées	9
3	Caracteristiques du site et de ses alentours	11
3.1	Caractéristiques générales de la zone d'étude	11
3.2	Présentation des usages et aménagement actuels du site d'étude	13
3.3	Présentation du projet d'aménagement.....	13
4	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....	14
4.1	Contexte écologique.....	14
4.2	Contexte climatique	15
	Contexte hydrographique	15
4.2.1	Réseau hydrographique.....	15
4.2.2	Risque d'inondabilité du site	16
4.2.3	Usage des eaux des eaux superficielles	16
4.3	Contexte géologique.....	16
4.4	Contexte hydrogéologique.....	17
4.4.1	Nature des eaux souterraines.....	17
4.4.2	Usage des eaux souterraines	17
4.5	Risques annexes identifiés au droit et à proximité du site.....	18
4.5.1	Risques identifiés liés à la géologie locale	18
4.5.2	Installations nucléaires	19
4.5.3	Risques technologiques	19
4.6	Vulnérabilité des milieux	20
5	Etude historique et documentaire du site d'étude	21
5.1	Organismes consultés et résultats des recherches	21
5.2	Chronologie de l'évolution historique du site	22
5.3	Accidents / incidents survenus sur le site d'étude.....	25
5.4	Recueil de témoignage	25
5.5	Risque pyrotechnique.....	25
6	Identification des dangers ou sources de pollution	26
6.1	Sources potentielles de pollution générées au droit du site	26
6.2	Sources potentielles de pollution générées au droit du site	26
7	Schéma conceptuel d'exposition	28
8	mesures d'urgence ou de prevention.....	28

9	Conclusion et preconisations.....	29
9.1	Synthèse et conclusion	29
9.1.1	Historique du site et sources potentielles de contamination	29
9.1.2	Synthèse de l'étude de vulnérabilité	29
9.2	Préconisations spécifiques au site d'étude et élaboration du programme d'investigations	30
9.3	Préconisations générales	30
9.4	Limites de l'étude	30

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Principales abréviations employées	6
Tableau 2 - Informations fournies par le Donneur d'Ordre.....	9
Tableau 3 - Type d'informations recueillies par sources consultées	9
Tableau 4 - Caractéristiques générales du site	11
Tableau 5 - Description de l'activité et de l'occupation actuelle	13
Tableau 6 - Contexte climatique.....	15
Tableau 7 - Caractéristiques de l'ouvrage recensé dans un rayon de 200 m du site étudié (Source : Visualiseur InfoTerre).....	18
Tableau 8 - Synthèse de la vulnérabilité des milieux.....	20
Tableau 9 – Organismes et bases de données consultés	21
Tableau 10 - Photographies aériennes anciennes de l'IGN (zone nord).....	23
Tableau 12 - Sites CASIAS à proximité du site d'étude	26

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Synthèse de la visite de site.....	12
Figure 2 - Carte des espaces protégés le plus proches.....	14
Figure 3 - Plan hydrographique à proximité de la zone d'étude (Géoportail)	15
Figure 4 - Carte géologique de Coutras (échelle 1/50 000)	17
Figure 5 - Localisation des captages recensés (hors AEP)	18
Figure 6 - Localisation des sites CASIAS dans l'environnement du site (seuls les sites situés à une distance maximale de 1 km)	27

PRINCIPALES ABREVIATIONS EMPLOYEES

Tableau 1 - Principales abréviations employées

<i>Abrév.</i>	<i>Définition</i>
ADES	Accès aux données sur les eaux souterraines.
AEP	Alimentation en eau potable
ARIA	Analyse Recherche et Information sur les Accidents
ARS	Agence Régional de Santé
BASOL	Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués
BNPE	Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BSS	Banque du Sous-Sol
CASIAS	Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
ICPE	Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement
IGN	Institut géographique national
IEM	Interprétation de l'État des Milieu
NGF	Nivellement général de la France
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SCEi	Schéma Conceptuel d'Exposition initial
SIS	Secteurs d'Information sur les Sols
SPP	Source Potentielle de Pollution
/TN	Par rapport au Terrain Naturel
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte

ARNAL-RESOTAINER, par l'intermédiaire de son assistant à maîtrise d'ouvrage TPF Ingénierie, a mandaté ABO-ERG ENVIRONNEMENT pour la réalisation d'une étude de vulnérabilité, historique et documentaire (diagnostic environnemental) sur un site adressé rue du Neouvienne à Ibos (65).

Notre site d'étude s'étend sur une superficie de 10 768 m² et correspond en partie aux parcelles cadastrales n°1022 et n°1701 de la section I.

La localisation du site sur carte IGN, la vue aérienne du site, ainsi que le plan cadastral sont présentées en annexe **A1.1**.

Dans le cadre d'une future acquisition foncière et d'un futur projet de construction de bâtiments de self-stockage sur la commune d'IBOS (65), l'objectif de la Maîtrise d'Ouvrage est de :

- Définir et caractériser les sources potentielles de pollution passées ou actuelles.
- Déterminer la situation administrative et vérifier le contexte réglementaire d'ICPE (actuelle ou ancienne) et la classification SIS des sites.
- Evaluer, de manière documentaire, les voies de transferts et les milieux d'exposition.
- Etablir un schéma conceptuel d'exposition mettant en évidence les sources de pollutions des sols et les risques liés aux transferts et aux expositions (si des sources de pollution des sols sont identifiées).
- Eventuellement définir des mesures simples de gestion ou des mesures minimales de mise en sécurité du site (exemple clôture, ...).

La méthode s'appuie point par point sur les préconisations du guide relatif aux Modalités de gestion et de réaménagement des sites et sols pollués établies par le MEEDDAT le 8 février 2007 et mises à jour en avril 2017.

Cette mission fait suite à la proposition financière référencée N° DE250835-YCC-V3 émise le 01/10/2025 acceptée sans réserve par le Donneur d'Ordres.

1.2 Cadre de la Mission « Diagnostic de pollution des sols »

La présente mission aura pour base normative le document NF X 31-620 : Qualité du sol – prestations de services relatives aux sites et sols pollués :

- Partie 1 : Exigences générales.
- Partie 2 : Exigences dans le domaine des prestations d'études, d'assistance et de contrôle.

La codification, pour tout ou partie de la présente mission au sens de la norme NF X 31-620 est la suivante :

CODE	OFFRES DE PRESTATIONS ELEMENTAIRES	OBJECTIFS
A100	Visite de site	Procéder à un état des lieux. Il est impératif de visiter le site une ou plusieurs fois, le plus tôt possible dans le déroulement des études, afin : - d'orienter la recherche documentaire, d'en vérifier certaines informations ou de les compléter ; - d'orienter la stratégie de contrôle des milieux ; - surtout, de dimensionner à leur juste proportion les premières mesures de précaution et de maîtrise des risques quand elles sont nécessaires. Vérifier l'état des ouvrages piézométriques actuels et s'assurer qu'ils pourront bien être intégrés à la campagne de suivi des milieux.
A110	Etudes historiques, documentaires et mémorielles	Etudes historiques, documentaires et mémorielles. Les études historiques, documentaires et mémorielles ont pour but de reconstituer, à travers l'histoire des pratiques industrielles et environnementales du site, d'une part, les zones potentiellement polluées et d'autre part, les types de polluants potentiellement présents au droit du site concerné". Elles permettent, par ailleurs, d'identifier les restrictions ou contraintes d'usages qui pourraient être imposées aux terrains.
A120	Etude de vulnérabilité des milieux	Cette étude vise à identifier les possibilités de transfert des pollutions et les usages réels des milieux concernés. Les transferts peuvent s'effectuer par exemple par une nappe sous-jacente, par l'air atmosphérique, par les végétaux cultivés... Les usages incluent par exemple les habitations, les établissements recevant du public, les zones agricoles...
A130 (partiel)	Elaboration d'un programme prévisionnel d'investigations et de surveillance des milieux	Définir un programme prévisionnel d'investigations sur la base du schéma conceptuel et découlant des prestations A100, A110 et A120. Elle peut être mise en œuvre pour satisfaire de multiples objectifs : identifier ou caractériser des sources potentielles de pollution, apporter des éléments de connaissance d'un vecteur de transfert ou d'un milieu, infirmer ou confirmer certaines hypothèses du schéma conceptuel, etc.

Toute prestation non décrite dans les offres présentées ci-dessus, est exclue de notre mission.

2 SOURCES D'INFORMATIONS

2.1 Informations fournies par le Donneur d'Ordre

Les informations portées à la connaissance d'ABO-ERG ENVIRONNEMENT pour la bonne réalisation de la présente mission sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 2 - Informations fournies par le Donneur d'Ordre

Intitulé	Émetteur	Date	Nb de page / de Pièce	Commentaires
Mail de consultation	RESOTAINER	25/07/2025	1	-
Plan de servitude	RESOTAINER	2010	2 / 2	
Attestation de non-classement ICPE	DREAL	18/02/2010	1/1	
Projet de division foncier	LARROZE & BREGLER	29/09/2025	6/6	Notre zone d'étude correspond au lot B.
Décision de non-opposition à une déclaration préalable.	Département des Hautes-Pyrénées	02/07/2025	1/2	
Récépissé de dépôt d'une déclaration préalable*	RESOTAINER	17/06/2015	117/1	
Réponse du préfet des Hautes-Pyrénées.	Préfet des Hautes-Pyrénées.	24/03/2022	1/1	Le site n'est pas ICPE

2.2 Sources externes consultées

Une recherche de l'historique du site a également été menée sur la base des sources externes recensées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 - Type d'informations recueillies par sources consultées

Sources consultées	Date de consultation	Type d'informations recueillies
Visite de site (cf. reportage photographique en annexe A1.5)	06/10/2025	La visite a concerné le site et ses abords (rayon de 100 m). Cette visite a eu pour but : - D'évaluer les diverses pratiques d'utilisation du site tant au niveau des pratiques de production que de gestion environnementale des déchets et rejets afin d'estimer la nature et les quantités de produits indésirables ayant pu contaminer les milieux environnementaux, - D'observer les usages constatés et leur sensibilité dans le proche environnement du site.
IGN www.geoportail.gouv.fr	07/10/2025	- Cartes IGN de la commune d'implantation du site, - Photographies aériennes actuelle et anciennes de la zone d'implantation du site. - Extrait plan cadastral
Ville d'Ibos	07/10/2025	Le PLU est consultable en ligne. D'après le Plan Local d'Urbanisme, le site d'étude est situé en zone UX, correspondant à un secteur urbanisé et équipé, destiné à accueillir des constructions et installations à vocation d'activités.

Sources consultées	Date de consultation	Type d'informations recueillies
Sources d'informations historiques		
Géorisques (BRGM) http://www.georisques.gouv.fr/	07/10/2025	- Secteurs d'Informations sur les Sols - Liste des installations classées pour l'environnement (ICPE) - Base de données CASIAS : inventaire historique de sites industriels et activités de service - Base de données InfoSol sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
Archives départementales des Hautes-Pyrénées DREAL La ville d'Ibos	07/10/2025	Les archives ont été consultées par mail le 22/07/2025, mais aucun retour ne nous avait été communiqué à la date du 28/07/2025.
ARIA http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/	07/10/2025	La base ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents) recense les incidents ou accidents qui ont, ou auraient, pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières, élevages... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées.
Cart'eaux https://carto.atlasante.fr/1/carteaux_projet_partenaires_c.map	07/10/2025	Information sur la localisation des captages AEP et leurs périmètres de protection.
SIGES Occitanie https://sigesnpc.brgm.fr/	07/10/2025	Information sur les aquifère.
Ministère de la santé et de la protection sociale https://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/accueil.html	07/10/2025	Liste et qualité des points de baignade.
Météo France / Infoclimat www.meteofrance.com https://www.infoclimat.fr/	07/10/2025	Chroniques des températures et précipitations.
Info Terre Visualiseur InfoTerre (brgm.fr)	07/10/2025	Information sur le contexte géologique

3 CARACTERISTIQUES DU SITE ET DE SES ALENTOURS

La localisation du site sur carte IGN, la vue aérienne du site, ainsi que le plan cadastral sont présentées en annexe **A1.1**.

3.1 Caractéristiques générales de la zone d'étude

Tableau 4 - Caractéristiques générales du site

Caractéristiques générales du site	Synthèse des informations collectées	Sources d'informations
Situation	Le site étudié est situé rue du Néouvielle à Ibos (65). Il s'étend sur une superficie de 10 768 m² et correspond partiellement aux parcelles cadastrales n°1022 et n°1701 de la section I.	www.cadastre.gouv.fr et visite du site
Situation administrative	D'après le Plan Local d'Urbanisme, le site d'étude est situé en zone UX, correspondant à un secteur urbanisé et équipé, destiné à accueillir des constructions et installations à vocation d'activités.	https://www.mairie-ibos.fr/plu/
Occupation actuelle	Le site est actuellement occupé par le campus Veolia et comprend notamment : • Un avec un revêtement en enrobé ; • Une zone d'exercice dédiée aux activités de Veolia pour l'adduction d'eau potable (réalisation de gros branchements, réalisation de petits branchements, soudure et assemblage de raccords sur canalisation PEHD, essais de pression et test de désinfection) • Une déchetterie équipée d'un revêtement en béton et en enrobé, comportant cinq bennes (déchets verts, ferrailles, DIB, cartons, etc.) ; • Un espace vert surélevé au sud de la zone d'étude, ainsi que deux merlons situés à l'ouest et au sud de la zone de déchetterie.	Visite de site
Utilisation des parcelles riveraines	Le site est situé dans une zone industrielle, au cœur du campus Véolia. • Au sud, il est bordé par la rue Gabizos, puis par l'entreprise Volvo (concessionnaire automobile). • À l'est, il jouxte un espace vert du campus Véolia, suivi de l'entreprise STEF Transport Tarbes. • À l'ouest, il est délimité par la rue du Néouvielle, puis par l'entreprise MTP Tarbes (fournisseur de matériaux de construction). • Au nord, il est attenant au campus Véolia, comprenant notamment deux bâtiments et un parking pour véhicules légers.	Visite du site
Accès au site	L'accès au site d'étude s'effectue depuis la rue du Néouvielle. Le site est clôturé et surveillé 7 j/7, avec un accès contrôlé par un portail.	Visite du site
Type et nombre de population fréquentant le site	Le site est actuellement occupé par le personnel du campus Véolia.	Visite du site
Cadre réglementaire applicable (ICPE...)	Le site n'est pas référencé dans les bases CASIAS ou BASOL, ni comme un SIS, et n'est pas classé en tant qu'ICPE.	Visite du site www.georisques.gouv.fr https://infoterre.brgm.fr/



Figure 1 - Synthèse de la visite de site

3.2 Présentation des usages et aménagement actuels du site d'étude

Le site a été visité le 6 juillet 2025 par un technicien ABO ERG Environnement, sans accompagnement.

Le compte rendu de la visite de site est présenté en annexe **A1.3**.

Tableau 5 - Description de l'activité et de l'occupation actuelle

Sur la base de la visite de site du 10/10/2025 (cf. annexe 1.3)	
Activité générale du site	Le site est occupé par une zone d'exercice Véolia, une petite déchèterie, un terrain de jeu et un espace vert.
Bâtiments (dénomination, usage, ...)	Un bâtiment situé dans la zone d'exercice Véolia était fermé et n'a pas pu être visité.
Liste des équipements spécifiques (poste transfo électrique, station essence, aire de lavage...) et date de mise en service	Non observé sur site.
Stockages aériens ou enterrés identifiés lors de la visite (dimension, état, contenu, ...) et date du 1 ^{er} dépôt	Non observé sur site.
Incidents répertoriés récemment	Aucun incident n'a été mentionné.
Constat visuel de pollution	Sans objet

Les photographies prises lors de la visite sont présentées en annexe **A1.2** du présent rapport.

3.3 Présentation du projet d'aménagement

L'étude est réalisée dans le cadre d'un futur projet de construction de bâtiments de self-stockage sur la commune d'IBOS (65).

4 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

4.1 Contexte écologique

D'après les bases de données consultées (<https://www.geoportail.gouv.fr>), le terrain étudié est en dehors de toutes zones de protections contractuelles ou réglementaires et de zones d'inventaires qui constituent des éléments d'appréciation importants de la valeur du patrimoine naturel (type ZNIEFF, Natura 2000, ...).

L'espace protégés le plus proches est le Réseau hydrographique de l'Echez situé à 1.6 km à l'est de la zone d'étude il s'agit d'une ZNIEF type 1.



Figure 2 - Carte des espaces protégés le plus proches

4.2 Contexte climatique

Ibos a un climat océanique altéré, doux et humide, avec des hivers frais (autour de 5 °C) et des étés tempérés (jusqu'à 25 °C). Les pluies sont régulières toute l'année, légèrement plus marquées au printemps.

Tableau 6 - Contexte climatique

Contexte climatique	Synthèse des informations collectées	Sources d'informations
Type de climat	Océanique altéré	Météo France
Nom de la station météorologique la plus proche	Tarbes - Ossun - Lourdes (43,19°N 0,00°E), altitude 360 m	Climatologie globale à Tarbes - Ossun - Lourdes - Infoclimat
Températures moyennes annuelles 2024	Min : 8.6°C / Max : 18.7°C	
Précipitations annuelles (cumul annuel) en 2024	1072.9 mm	

Contexte hydrographique

4.2.1 Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique du secteur est marqué par la présence du cours d'eau l'Echez à 740 mètres au sud-ouest de la zone d'étude.



Figure 3 - Plan hydrographique à proximité de la zone d'étude (Géoportail)

4.2.2 Risque d'inondabilité du site

La commune de Ibos est située en zone à risque élevé d'inondation, notamment en raison des remontées de nappes phréatiques pouvant entraîner des inondations de caves, indication de fiabilité associé à notre zone est : MOYENNE.

Dans ce contexte, elle bénéficie d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), référencé sous le nom de PAPI – Adour amont et l'identifiant : PAPI_2024_0012. Ce dispositif vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens, en prenant en compte différents scénarios de risques, tels que les crues à débordement lent et les submersions marines. Il permet également aux habitants et aux petites entreprises d'accéder à des subventions pour financer des travaux de réduction de la vulnérabilité de leurs bâtiments.

Par ailleurs, la commune d'Ibos est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) inondation, intitulé « PPRN-I – Ibos ». Ce plan prend en compte le risque d'inondation lié aux crues à débordement lent de cours d'eau. Toutefois, notre zone d'étude se situe en dehors du périmètre à risque entraînant une servitude d'utilité publique.

4.2.3 Usage des eaux des eaux superficielles

Il n'y a aucune zone de baignade dans un rayon de 10 km autour du site d'étude.

Les eaux superficielles de l'Échez sont principalement utilisées pour le maintien des milieux aquatiques, la préservation de la biodiversité et quelques usages locaux de loisirs comme la pêche ou la promenade. Elles jouent surtout un rôle écologique et paysager, les prélèvements directs y étant très limités.

En raison de l'éloignement entre ces cours d'eau et le site d'étude, les eaux superficielles de la zone ne sont pas considérées comme vulnérables. Par ailleurs, leurs usages actuels leur confèrent une sensibilité faible.

4.3 Contexte géologique

D'après la carte géologique de Tarbes, le site d'étude est situé au niveau des formations géologiques suivantes (Fy1) : formations des Alluvions de la plaine de Tarbes : galets, graviers et sables (Würm).

D'après les données de la base Infoterre, la succession lithologique attendue sur le site, établie à partir du forage référencé BSS002KDBC situé à environ 450 m à l'ouest de la zone d'étude, est la suivante :

- Limon sableux légèrement argileux avec quelques graviers (Quaternaire) jusqu'à 4,8 m de profondeur ;
- Graves sableuses légèrement argileuses (venue d'eau à 6,30 m) (Quaternaire) jusqu'à 11,5 m de profondeur ;
- Puis sable argileux de teinte marron à ocre (Quaternaire) jusqu'à 11 m de profondeur.

En conclusion la Lithologie du site, d'après le forage BSS002KDBC situé à 450 m à l'ouest, révèle une alternance de limons sableux, de graves sableuses et de sables argileux d'origine quaternaire jusqu'à environ 11,7 m de profondeur.

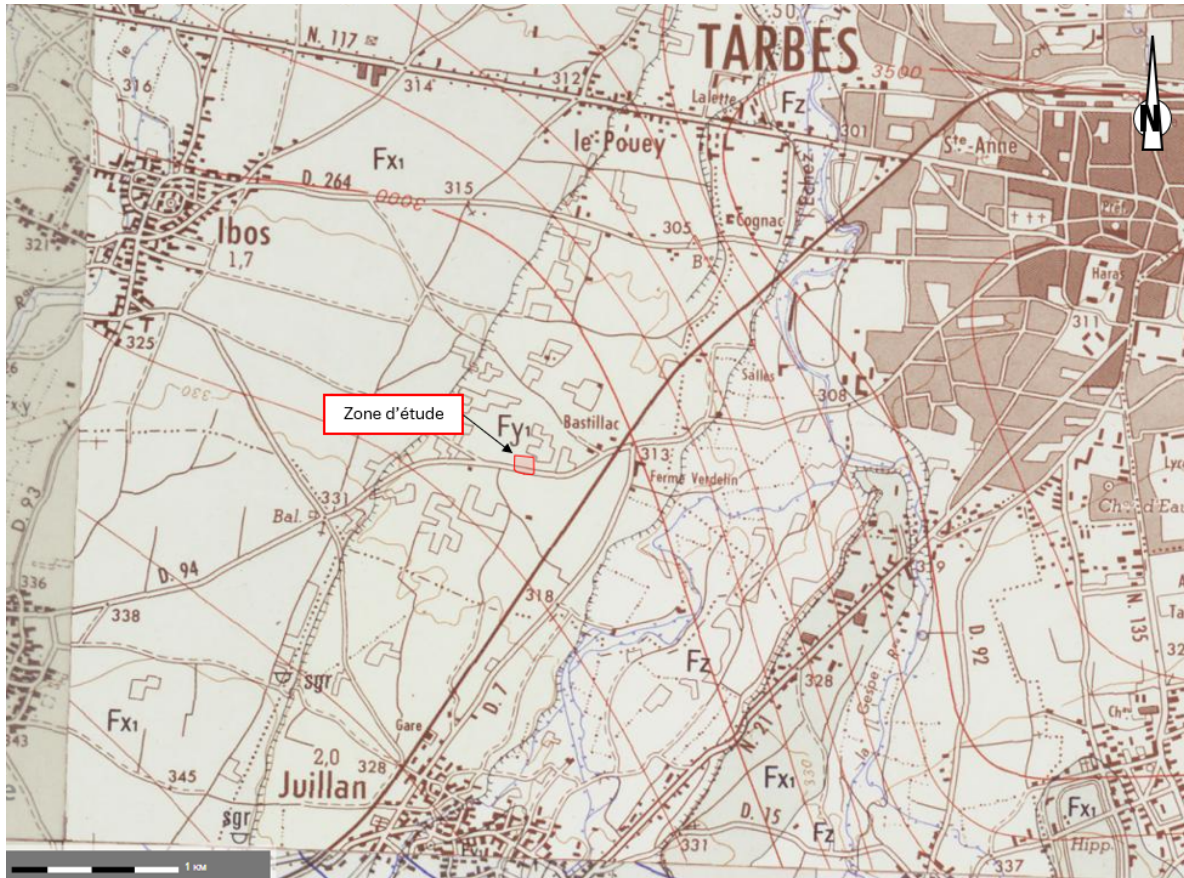


Figure 4 - Carte géologique de Tarbes (échelle 1/50 000)

4.4 Contexte hydrogéologique

4.4.1 Nature des eaux souterraines

Selon la géologie observée sur le site et les données issues du SIGES, la zone d'étude est concernée par l'aquifère des alluvions de la basse plaine ainsi que par les basses et moyennes terrasses de l'Adour. Cette nappe semble être libre au droit du site et se situerait à environ 7 mètres de profondeur.

Selon les documents recueillis dans le cadre de cette étude historique et documentaire, aucune information ne permet de définir précisément le sens d'écoulement des eaux souterraines au niveau du site.

4.4.2 Usage des eaux souterraines

❖ Captages à usage d'eau potable

Selon les données de la plateforme Cart'Eaux de l'ARS au 7 octobre 2025, la zone d'étude se situe en dehors des périmètres de protection des captages, le plus proche étant le puits de Juillan Marquisat, situé à 2,5 km au sud-ouest.

❖ Captages à autre usage recensés

L'aquifère des alluvions de la plaine de Tarbes, situé autour de la zone d'étude, est principalement exploité pour l'alimentation en eau domestique, industrielle et de service public. Il est également utilisé pour le suivi piézométrique local, avec un niveau d'eau situé aux alentours de 3 m de profondeur.

Le tableau suivant répertorie les captages (hors AEP) présents dans un rayon de 200 m autour de la zone d'étude.

Tableau 7 - Caractéristiques de l'ouvrage recensé dans un rayon de 200 m du site étudié (Source : Visualiseur InfoTerre)

N° ouvrage (BSS)	Usage	Profondeur (m/TN)	Nappe captée	Distance par rapport au site d'étude
BSS002KDCT	Forage Utilisation : Non renseigné Niveau d'eau : 3.5m (29/08/96)	19 m	L'aquifère des alluvions de la plaine de Tarbes	800m au nord-ouest
BSS002KDBB	Forage EAU-SERVICE-PUBLIC Niveau d'eau : 3.6m (24/10/79)	10 m	L'aquifère des alluvions de la plaine de Tarbes	1km au nord-est
BSS002KDDB	Forage PIEZOMETRE Niveau d'eau : 3.2m (7/08/02)	7 m	L'aquifère des alluvions de la plaine de Tarbes	1.7km au sud-ouest
BSS002KCYF	PUITS EAU-DOMESTIQUE, EAU-INDUSTRIELLE. Niveau d'eau : 12,1m (1/05/63°)	12.8 m	L'aquifère des alluvions de la plaine de Tarbes	1.8km au sud-est



Figure 5 - Localisation des captages recensés (hors AEP)

4.5 Risques annexes identifiés au droit et à proximité du site

4.5.1 Risques identifiés liés à la géologie locale

❖ Séismes

Les tremblements de terre peuvent provoquer la destruction des constructions, des ruptures de matériels et de canalisations.

La commune d'Ibos est classée 4 sur 5 selon le zonage sismique national. Dès un niveau de risque 2, des obligations sont prévues pour les travaux et constructions afin de limiter les risques liés aux séismes.

De plus, le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la préfecture recense Ibos comme exposée au risque sismique, en tenant compte de ses différents aléas et sous-aléas.

❖ Retrait gonflement des argiles

Le site se situe au droit d'une zone d'exposition à risque modéré en ce qui concerne le retrait et le gonflement des argiles d'après le site internet Géorisques du BRGM. Pour une question de sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir ce risque.

❖ Radon

Le site se situe au droit d'une zone d'exposition à risque faible en ce qui concerne le potentiel radon.

❖ Mouvement de terrain

La préfecture a classé la commune d'Ibos à risque pour les aléas mouvement de terrain et sous aléas tassement différentiels.

Toutefois, le site se situe hors zone d'exposition à risque entraînant une servitude d'utilité publique.

❖ Inondation Cf chapitre 4.3.2.

❖ Feu de forêt

On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par le feu et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite par l'incendie.

La commune d'Ibos est exposée au risque de feux de forêt. Toutefois, la zone d'étude ne se situe ni dans un périmètre de servitudes d'utilité publique, ni dans une zone soumise à l'obligation légale de débroussaillage.

4.5.2 Installations nucléaires

Aucune installation nucléaire n'est recensée sur la ville de Ibos.

4.5.3 Risques technologiques

Les risques identifiés dans la commune incluent :

- Installations industrielles classées (ICPE).
- Canalisations de transport de matières dangereuses.
- Pollution des sols

Cependant, d'après le site Géorisques, notre site n'est concerné par aucun de ces 3 risques mentionnés précédemment.

4.6 Vulnérabilité des milieux

Tableau 8 - Synthèse de la vulnérabilité des milieux

Milieux	Vulnérabilité	Justification	Sensibilité	Justification	Risque considéré
Milieux naturels	Faible	Espace protégé le plus proche situé à au moins 1.6 km. Absence de zone protégée sur le site	Forte	Zones de protection	Risque limité
Eaux superficielles	Faible	Les eaux superficielles les plus proches sont situées à une distance d'au moins 700 m	Faible	Usage non sensible	Risque limité
Sols	Forte	Une partie du site est nu et non imperméabilisé	Faible	Usage non sensible car site occupé par des adultes	Risque limité
L'aquifère des alluvions de la plaine de Tarbes	Forte	Nappe partiellement captive et partiellement libre	Faible	Pas d'usage AEP.	Risque limité en raison de l'absence d'usage sensible dans l'environnement du site.

5 ETUDE HISTORIQUE ET DOCUMENTAIRE DU SITE D'ÉTUDE

5.1 Organismes consultés et résultats des recherches

Tableau 9 – Organismes et bases de données consultés

Organismes ou bases de données consultés	Contacts / liens internet	Résultats des recherches
Base de données des ICPE	Consultation du site internet Géorisques/Infoterre	Le site n'est pas référencé dans la base de données des ICPE.
Secteur d'Informations sur les Sols	Consultation du site internet Géorisques	Les secteurs d'information sur les sols (SIS) sont les terrains où l'État a connaissance d'une pollution des sols justifiant, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé et l'environnement. La démarche SIS poursuit deux objectifs : • <i>améliorer l'information du public</i> • <i>garantir l'absence de risque sanitaire et environnemental par l'encadrement des constructions.</i> L'élaboration des SIS par l'Etat est en cours sur l'ensemble du territoire. En date de octobre 2025, (en l'état des données accessibles), le site d'étude n'est pas référencé dans le Secteur d'Informations sur les Sols d'après la consultation du site internet Géorisques.
InfoSol (ex-BASOL)	Consultation du site internet Géorisques	Il existe deux bases de données consultables librement sur Internet recensant les anciennes activités industrielles potentiellement polluantes : - La base de données CASIAS (Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services) recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles (qu'il s'agisse d'industries lourdes, manufacturières, etc.) ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes (par exemple les blanchisseries, les stations-service et garages, etc.). Cette cartographie de l'histoire des activités industrielles ou de service ne préjuge en aucun cas d'une pollution effective des sols des établissements recensés. Mise en place en octobre 2021, elle intègre les anciens sites industriels et activités de services de la base de données BASIAS et a pour vocation d'être évolutive. Les informations contenues dans la CASIAS seront enrichies progressivement par des informations sur des établissements, ayant cessé leur activité industrielle ou de service, sélectionnées depuis d'autres bases de données de l'Etat¹. - Les Informations de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (Info Sols) recensent les sites, ou anciens sites industriels, pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatifs, connus de l'Etat. Info Sols permet la cartographie de ces sites (ex-BASOL) à l'échelle de la parcelle cadastrale. Le site n'est pas référencé ni dans la base de données BASOL, ni dans la base de données BASIAS.
CASIAS		

¹ Base de données nationale des Installations Classées (S3IC), Guichet unique numérique de l'environnement (GUNenv), Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements (Base SIRENE de l'INSEE), ...

Organismes ou bases de données consultés	Contacts / liens internet	Résultats des recherches
Photographies aériennes historiques	Consultation du site internet Géoportail	Plusieurs photographies aériennes historiques couvrant la période 1923 à 2025, sont disponibles et sont présentées en annexe A2.1 .
Archives départementales des Hautes-Pyrénées	Contact par mail via et le site internet le 07/10/2025	Aucun retour à ce jour, à l'exception de la DREAL qui confirme le 10/10/2025 que le site n'est pas classé ICPE.
DREAL		
La ville d'Ibos		
Centre des archives historiques SNCF		
ARIA Accidents et incidents sur site	http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/	Aucun incident survenu sur le site n'est répertorié dans la base de données ARIA.

5.2 Chronologie de l'évolution historique du site

Sur la base de la consultation des archives municipales, de photographies aériennes de l'IGN et de la base de données des anciens sites industriels BASIAS, les activités recensées sur ou à proximité de la zone d'étude ont pu être présentées sur les photographies suivantes afin d'expliquer l'histoire du site.

L'ensemble des photographies est présenté en **annexes A2.1**.

Seules sept photographies ont été sélectionnées, afin d'illustrer l'évolution historique du site. Les secteurs d'intérêt y sont encadrés en rouge sur chacune des images.

Tableau 10 - Photographies aériennes anciennes de l'IGN (zone nord)

Photographie IGN	Description
	<u>Photographie de 1923 :</u> La zone d'étude est occupée par un sol nu et est potentiellement utilisée à des fins agricoles, mais la qualité de la photographie ne permet pas de le confirmer. Elle se situe au cœur d'une zone rurale.
	<u>Photographie de 1971 :</u> En 1971, la zone d'étude ne présente pas de modification significative. Les trois quarts de la zone sont utilisés à des fins agricoles. L'environnement du site demeure rural.
	<u>Photographie de 1996 :</u> Aucun changement notable. L'environnement demeure rural. On observe toutefois un réaménagement de la voie située au sud dans l'axe ouest-est, ainsi que l'aménagement d'une voie dans l'axe nord-sud.

Photographie IGN	Description
	<u>Photographie de 2006 :</u> Le site est à nu et présente de la végétation. L'activité agricole a cessé. L'environnement demeure rural, mais on observe l'aménagement de nouvelles routes à proximité de la zone d'étude.
	<u>Photographie de 2010</u> Le site a été décapé. L'environnement reste rural, mais des travaux sont visibles au nord et à l'est de la zone d'étude.
	<u>Photographie de 2011 :</u> Des travaux sont visibles sur le site, avec la mise en place de la zone d'étude telle qu'on la connaît actuellement. L'environnement reste à dominante rurale, mais des bâtiments ont été construits au nord de la zone d'étude et des travaux sont en cours à l'est.

Photographie IGN	Description
	Photographie de 2025 : Le site est occupé par le campus Veolia, incluant des infrastructures d'exercice liées à l'adduction d'eau potable, une petite déchetterie aménagée (utilisation de quelques bennes à déchets de type DIB solides) et des surfaces revêtues en enrobé et béton. Il comprend également des espaces verts surélevés et des merlons. On distingue des aménagements de bâtiments tout autour de la zone d'étude. L'activité agricole a pris fin et le site se trouve aujourd'hui au cœur d'une zone industrielle.

Les anciennes photographies aériennes montrent que :

- Entre 1923 et 2006, la zone d'étude évolue peu et conserve une vocation agricole. L'activité cesse ensuite et le terrain, laissé à nu, est progressivement aménagé à partir de 2010. En 2025, il accueille le campus Veolia, comprenant des infrastructures techniques, une petite déchetterie, des surfaces imperméabilisées et des espaces verts aménagés.
- L'environnement, resté rural jusqu'au début des années 2000, se transforme progressivement avec le développement de nouvelles voies et constructions. Il présente aujourd'hui une dominante industrielle

5.3 Accidents / incidents survenus sur le site d'étude

Aucun accident / incident ne nous a été reporté lors de la visite de site du 18/07/2025. Par ailleurs, parmi les incidents / accidents répertoriés sur la commune d'Ibos dans la base de données ARIA aucun d'entre eux ne se situe sur le site d'étude.

5.4 Recueil de témoignage

En l'absence d'anciens employés connus (pas d'information fournie par le donneur d'ordres) et d'autorisation du donneur pour interviewer des riverains, et au regard des informations collectées par ailleurs, aucun recueil de témoignage n'a été effectué.

5.5 Risque pyrotechnique

Au regard des données disponibles, mises à disposition et facilement accessibles au moment de notre étude, il n'a pas été mis en évidence de risque pyrotechnique particulier au droit du site (absence de trace d'impact d'obus sur les photographies aériennes, absence d'activité ou d'installation d'intérêt).

Néanmoins, le risque pyrotechnique ne peut être parfaitement encadré que par la réalisation d'une étude documentaire spécifique. Cette étude pourra éventuellement conclure sur la nécessité de réaliser des investigations spécifiques visant à déterminer la présence effective de munitions et engins explosifs. Le cas échéant, ces investigations de détection devront nécessairement être réalisées avant toute intervention sur le site d'étude.

6 IDENTIFICATION DES DANGERS OU SOURCES DE POLLUTION

6.1 Sources potentielles de pollution générées au droit du site

L'étude historique du site, complétée par la visite de terrain, a permis de conclure à l'absence de source potentielle de pollution au droit de la zone d'étude. Toutefois, il convient de noter la présence d'un merlon ainsi qu'une zone surélevée de nature et d'origine indéterminées, qui, selon le vendeur, proviendraient des terres végétales du site.

6.2 Sources potentielles de pollution générées autour du site

Dans un rayon d'un kilomètre autour de la zone d'étude, seuls deux sites CASIAS sont recensés. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous et localisés sur la figure correspondante.

Tableau 11 - Sites CASIAS à proximité du site d'étude

Référence site	Société	Adresse	Activités exercées	Composés traceurs recherchés	Distance au site (m)
CASIAS 1 SSP3952505 Au moins depuis 1993 Situation : Non renseignée	BABOT MARC / DEPOT DE FERRAILLES	Chemin BASTILLAC DE 65420 IBOS	- Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	HCT, HAP, BTEX, COHV ET 8ETM	330 m au nord-est
CASIAS 2 SSP3951303 Au moins depuis 1993 Situation : Non renseignée	SICA PAU (1993, 1) , COOPERATIVE AGRICOLE DEPARTEMENTALE DES HP (1985) / SILO AVEC DEPOT PRODUITS AGROPHARMACEUTIQUES	Non renseignée(s)	- Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...) - DEPOT DE PRODUITS AGROPHARMACEUTIQUES	Pesticide HCT, HAP, BTEX, COHV ET 8ETM	340 m au sud-est



Figure 6 - Localisation des sites CASIAS dans l'environnement du site (seuls les sites situés à une distance maximale de 1 km)

Aucun site situé à proximité immédiate de la zone d'étude n'est recensé dans les bases de données des sites pollués ou potentiellement pollués (InfoSol), ni dans le registre SIS. Le site le plus proche est situé à 2 km au nord de la zone d'étude : il s'agit de l'entreprise SNC ALVEA.

La consultation de la base de données ICPE n'a recensé aucun établissement classé à moins de 300 m, à l'exception du site SYMAT (installation de collecte de déchets non dangereux), situé rue du Gabizos à Ibos (65420), à environ une centaine de mètres au sud-est de la zone d'étude.

Ce site relève du régime de l'enregistrement et est classé ICPE sous la rubrique 2710.2.a, relative aux installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial.

Compte tenu de leur distance par rapport au site étudié et de la nature de leurs activités, aucun de ces sites n'est considéré comme susceptible d'impacter la zone d'étude.

7 SCHÉMA CONCEPTUEL D'EXPOSITION

Le schéma conceptuel d'exposition (SCE), établi pour un aménagement du site donné, permet d'établir le lien entre trois facteurs D (Source / Danger) – T (Transfert) et C (Cible).

Selon le principe de l'évaluation des risques, le risque R est le résultat de l'existence de ces trois facteurs complémentaires. Dès lors qu'un de ces facteurs n'existe pas, le risque est absent.

Il a pour but de mettre en exergue de manière qualitative (et non quantitative : objet d'une Evaluation des Risques Sanitaires) les risques potentiellement encourus par les occupants du site et le cas échéant par d'éventuelles cibles extérieures au site.

En l'absence de source potentielle de pollution, il n'est pas retenu de risque sanitaire au droit du site.

Dans la limite des informations disponibles, la zone d'étude n'a pas accueilli d'activité ou de pratique susceptible d'engendrer une pollution des sols et/ou des eaux souterraines, la gestion du site ne relève donc pas de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués.

8 MESURES D'URGENCE OU DE PREVENTION

Dans l'état actuel de nos études portant sur les risques de pollution des sols au droit des secteurs à l'étude, aucun élément particulier ou d'ampleur, ne justifie des mesures immédiates d'urgence ou de prévention.

9 CONCLUSION ET PRECONISATIONS

9.1 Synthèse et conclusion

ARNAL-RESOTAINER, par l'intermédiaire de son AMO TPF Ingénierie, a mandaté ABO-ERG ENVIRONNEMENT pour la réalisation d'une étude de vulnérabilité, historique et documentaire (diagnostic environnemental) sur un site adressé rue du Neouvielle à Ibos (65).

Notre site d'étude s'étend sur une superficie de 10 768 m² et correspond en partie aux parcelles cadastrales n°1022 et n°1701 de la section I.

La localisation du site sur carte IGN, la vue aérienne du site, ainsi que le plan cadastral sont présentées en annexe **A1.1**.

Dans le cadre d'une future acquisition foncière et d'un futur projet de construction de bâtiments de self-stockage sur la commune d'IBOS (65), l'objectif de la Maîtrise d'Ouvrage est de :

- Définir et caractériser les sources potentielles de pollution passées ou actuelles.
- Déterminer la situation administrative et vérifier le contexte réglementaire d'ICPE (actuelle ou ancienne) et la classification SIS des sites.
- Evaluer, de manière documentaire, les voies de transferts et les milieux d'exposition.
- Etablir un schéma conceptuel d'exposition mettant en évidence les sources de pollutions des sols et les risques liés aux transferts et aux expositions (si des sources de pollution des sols sont identifiées).
- Eventuellement définir des mesures simples de gestion ou des mesures minimales de mise en sécurité du site (exemple clôture, ...).

9.1.1 Historique du site et sources potentielles de contamination

Le site d'étude n'est pas référencé dans les bases de données CASIAS, InfoSols ou SIS disponibles sur internet. Dans la limite des informations récoltées le site n'est pas classé comme une ICPE.

Les anciennes photographies aériennes montrent que :

- Entre 1923 et 2006, la zone d'étude évolue peu et conserve une vocation agricole. L'activité cesse ensuite et le terrain, laissé à nu, est progressivement aménagé à partir de 2010. En 2025, il accueille le campus Veolia, comprenant des infrastructures techniques, une petite déchetterie (utilisation de bennes à déchets de type DIB solides), des surfaces imperméabilisées et des espaces verts aménagés.
- L'environnement, resté rural jusqu'au début des années 2000, se transforme progressivement avec le développement de nouvelles voies et constructions. Il présente aujourd'hui une dominante industrielle

L'étude historique du site, complétée par la visite de terrain, a permis de conclure à l'absence de source potentielle de pollution au droit de la zone d'étude. Toutefois, il convient de noter la présence d'un merlon ainsi qu'une zone surélevée de nature et d'origine indéterminées, qui, selon le vendeur, proviendraient des terres végétales du site.

Compte tenu de leur distance par rapport au site étudié et de la nature de leurs activités, aucun des sites CASIAS, InfoSol ou ICPE n'est considéré comme susceptible d'impacter la zone d'étude.

9.1.2 Synthèse de l'étude de vulnérabilité

L'étude de vulnérabilité réalisée a permis de mettre en évidence plusieurs éléments :

Espaces protégés : Des espaces protégés se trouvent à une distance minimale de 1.6 km du site toutefois ils sont considérés sensibles mais non vulnérables au vu de leur distance au site.

Hydrologie : Les eaux superficielles les plus proches se trouvent à au moins 700 m du site. En raison de cette distance et de leurs usages actuels, elles sont considérées comme non vulnérables aux éventuelles influences du site et ne présentent pas de sensibilité particulière.

Géologie et sols : Le site est situé au niveau des formations géologiques suivantes (Fy1) : alluvions de la plaine de Tarbes composées de galets, graviers et sables (Würm). Une partie du site est nue et non imperméabilisée, donc vulnérable, mais le risque reste limité en raison d'un usage non sensible et restreint à des adultes.

Hydrogéologie :

Selon la géologie observée sur le site et les données issues du SIGES, la zone d'étude est concernée par l'aquifère des alluvions de la basse plaine ainsi que par les basses et moyennes terrasses de l'Adour. Cette nappe semble être libre au droit du site et se situer à environ 7 mètres de profondeur. La vulnérabilité est forte en raison de sa nature libre, mais le risque reste limité en raison de l'absence d'usage sensible dans l'environnement du site.

Impact sur les captages AEP : En raison de la distance entre le site et les captages d'eau potable (AEP), aucune influence notable n'est à signaler.

9.2 Préconisations spécifiques au site d'étude et élaboration du programme d'investigations

Dans la limite des informations disponibles issues de notre étude documentaire, historique et de vulnérabilité, ABO-ERG ENVIRONNEMENT n'émet pas de recommandation particulière.

La zone d'étude n'a pas accueilli d'activité ou de pratique susceptible d'engendrer une pollution des sols et/ou des eaux souterraines. Sur la base des informations disponibles, la qualité des milieux est alors considérée comme compatible avec l'usage projeté.

Il convient toutefois de rester vigilant quant à la qualité des déblais générés par le futur projet. Des investigations permettraient de caractériser ces derniers afin d'en définir notamment les meilleures solutions de gestion.

9.3 Préconisations générales

En cas de travaux d'aménagement, le Maître d'Ouvrage prendra toutes les précautions d'usage (caractérisation, sécurisation, ...) en cas d'éventuelles découvertes suspectes voire inhabituelles d'un point de vue environnemental (ouvrage enterré de stockage, sols odorants, strate d'aspect non sain, ...), notamment, en termes de gestion des terres (élimination en centre autorisé si nécessaire) et de protection des travailleurs.

En particulier, conformément à la législation en vigueur, si le projet d'aménagement devait générer l'excavation et l'évacuation hors site de matériaux, des analyses des futurs déblais selon les critères de l'Arrêté Ministériel du 12/12/2014 sont préconisées afin de connaître la filière d'orientation de ces déblais, et ainsi vérifier leur acceptabilité ou non en Installation de Stockage de Déchets Inertes au sens de l'Arrêté du 12/12/2014.

9.4 Limites de l'étude

La présente étude a été établie dans la limite des informations disponibles en ligne ou récupérées auprès des différents organismes.

La présente étude n'est valable que pour l'aménagement et l'usage pris en compte dans la présente étude, à savoir l'usage actuel (inoccupé). Le site devra donc faire l'objet d'une nouvelle étude si une modification de son usage futur et/ou de sa configuration future (par rapport à l'usage tel qu'il a été pris en compte dans le présent rapport) était envisagée.

En cas de modification d'usage il sera de la responsabilité du futur porteur de projet de vérifier la compatibilité des milieux avec le projet envisagé.

En cas de toute modification d'aménagement, il sera nécessaire d'établir un nouveau schéma conceptuel, le cas échéant un programme d'investigations complémentaires.

La responsabilité d'ABO-ERG ENVIRONNEMENT ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes et/ou erronées et en cas d'omission, de défaillance et/ou erreur dans les informations communiquées.

Par ailleurs, cette étude n'aborde ni le risque amiante, ni le risque pyrotechnique qui peuvent être traités par des études spécifiques.

Abdel BENAMAR
Ingénieur d'études



ANNEXES

A1. DONNEES GENERALES SUR LE SITE

- A1.1 Localisation du site sur le plan IGN, vue aérienne actuelle et plan cadastral.
- A1.2 Reportage photographique visite de site
- A1.3 Compte rendu visite de site

A2. DONNEES ETUDE HISTORIQUE

- A2.1 Photographies aériennes anciennes (zone nord)

A3. CONDITIONS GENERALES

A1	DONNEES GENERALES SUR LE SITE
----	-------------------------------

A1.1	Cartographie IGN du site
-------------	---------------------------------

Zone d'étude

Échelle 1 : 937

0 — 20 m

1701

1412

1398

1399

1022

1580

EDH – ARNAL – IBOS (65)

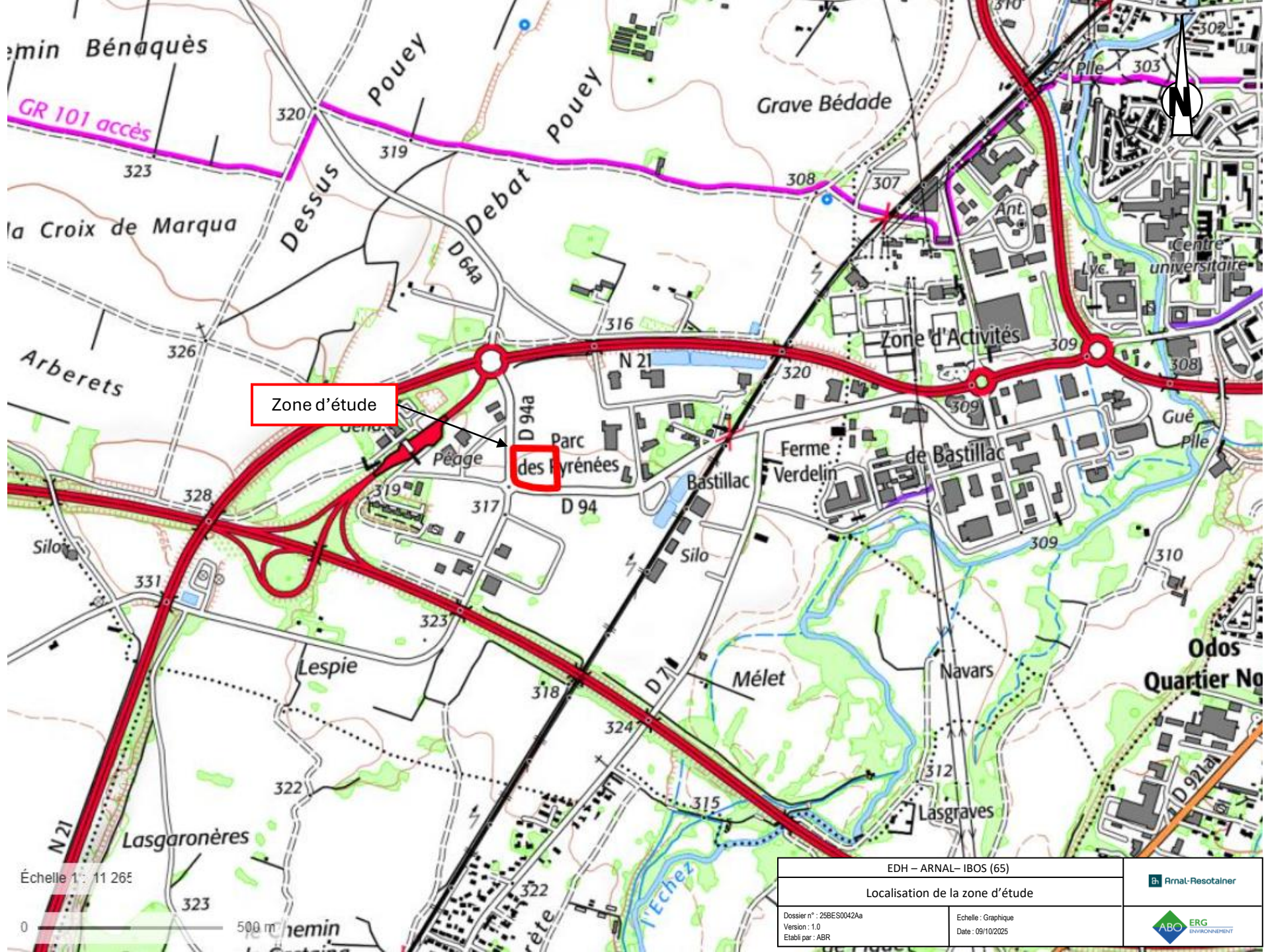
Localisation de la zone d'étude

Dossier n° : 25BES0042Aa
Version : 1.0
Établi par : ABR

Echelle : Graphique
Date : 09/10/2025

Arnal-Resotainer

ABO.ERG
ENVIRONNEMENT



Zone d'étude

EDH – ARNAL– IBOS (65)		
Localisation de la zone d'étude		
Dossier n° : 25BES0042Aa	Echelle : Graphique	
Version : 1.0	Date : 09/10/2025	
Etabli par : ABR		

Zone d'étude

Échelle 1 : 937

0 20 m

EDH – ARNAL- IBOS (65)

Localisation de la zone d'étude

Dossier n° : 25BES0042Aa
Version : 1.0
Établi par : ABR

Echelle : Graphique
Date : 09/10/2025

Arnal-Resotainer

ABO ERG
ENVIRONNEMENT

A1.2	Reportage photographique visite de site
-------------	--



Zone d'étude

Zone d'exercice Véolia

Terrain de football et de basket

Bâtiment Véolia

Zone déchèterie Véolia

Zone surélevée et merlons

Bennes déchets

Échelle 1 : 937

0 20 m

EDH – ARNAL – IBOS (65)

Reportage photographique (1/4)

Dossier n° : 25BES0042Aa
Version : 1.0
Établi par : ABR

Echelle : Graphique
Date : 09/10/2025

Arnal-Resotainer





Entrée Sud de la zone d'étude



Vue sur la zone surélevée



Vue sur le terrain de sport



Vue sur le merlon en bord de terrain de sport



Vue sur le merlon situé plus au sud



Entrée au nord-ouest de la zone d'étude

EDH – ARNAL– IBOS (65)		
Reportage photographique (2/4)		
Dossier n° : 25BES0042Aa Version : 1.0 Etabli par : ABR	Echelle : Graphique Date : 09/10/2025	



Vue sur la zone d'exercice Veolia



Vue sur la zone d'exercice Veolia



Vue sur la zone d'exercice Veolia



Vue sur la zone d'exercice Veolia



Vue sur la zone d'exercice Veolia



Vue sur le bâtiment de la zone d'exercice Veolia



Vue sur la déchèterie



Vue sur la déchèterie



Vue sur la déchèterie



Vue sur la déchèterie

EDH – ARNAL– IBOS (65)		
Reportage photographique (4/4)		
Dossier n° : 25BES0042Aa Version : 1.0 Etabli par : ABR	Echelle : Graphique Date : 09/10/2025	

A1.3	Compte rendu visite de site
-------------	------------------------------------



QUESTIONNAIRE DE VISITE

(À remplir lors de la visite du site)

AUTEUR : ABDEL BENAMAR

ORGANISME : ABO-ERG-ENVIRONNEMENT

DATE(S) DE(S) VISITE(S) :

06/10/2025

1. LOCALISATION/IDENTIFICATION

COMMUNE : IBOS

DÉPARTEMENT : Hautes-Pyrénées (65)

DÉSIGNATION USUELLE DU SITE : campus Veolia

ADRESSE : rue du Néouvielle à Ibos (65°

CARTE TOPOGRAPHIQUE/LOCALISATION :

(Nom, échelle - utilisée pour report des limites approximatives du site)

Coordonnées WGS 84 : X : 0.027715 m

Y : 43.220266m

Topographie générale du site :

Altitude moyenne du site Z (NGF) : entre 315 et 317 m NGF

Superficie approximative : 10 768 m²

TYPOLOGIE DU SITE/UTILISATION ACTUELLE :

- ☐ Décharge
- ☐ Friche industrielle
- ☐ Site réoccupé :
- ☐ Agriculture
- ☐ Habitations, loisirs, écoles
- ☐ Commerces
- ☐ Documents d'urbanisme (préciser)
- ☒ Autres (préciser) : occupé par le campus Veolia



REMARQUES GÉNÉRALES

Le site est actuellement occupé par le campus Veolia et comprend notamment :

- Un avec un revêtement en enrobé ;
- Une zone d'exercice dédiée aux activités de Veolia : Adduction d'eau potable (réalisation de gros branchements, réalisation de petits branchements, soudure et assemblage de raccords sur canalisation PEHD, essais de pression et test de désinfection)
- Une déchetterie équipée d'un revêtement en béton et en enrobé, comportant cinq bennes (déchets verts, ferrailles, DIB, cartons, etc.) ;
- Un espace vert surélevé au sud de la zone d'étude, ainsi que deux merlons situés à l'ouest et au sud de la zone de déchetterie.

4. DESCRIPTION SUR PLACE





4.1. BÂTIMENT(S) EXISTANTS

Nombre : 1

(Cf. ANNEXE 2 pour se référer à une typologie des bâtiments)

Dénomination	Type	État	Dimension	Utilisation	Accès
Bâtiment	*	Bon état	90 m2	Le bâtiment était fermé et n'a pas pu être visité.	Fermé



4.2. SUPERSTRUCTURE(S) / OUVRAGE(S) EXISTANTS

Nombre : 0

(Cf. ANNEXE 3 pour se référer à une typologie des superstructures/ouvrages)

Dénomination	Type	État	Dimension	Utilisation	Accès



4.3. STOCKAGE(S) EXISTANT(S)

Nombre : 0

(Cf. ANNEXE 4 pour se référer à une typologie des stockages)

Nom/Localisation				
Type				
Conditionnement				
Confinement				
Volume - m ³				
État				
Substances/Produits identifiés				
Risques particuliers				

4.4. DÉPÔT(S)/DÉCHARGE(S) EXISTANT(S)

Nombre : 4

Dénomination	Déchetterie.			
Type déchets *	Plastique et carton, DIB et déchets verts.			
Conditionnement	4 Bennes			
Confinement/Étanchéité				
Volume m3				
Accès				
Déchets identifiés				
Risques particuliers				
Stabilité du dépôt**				
Facteur aggravant***				

* Typologie : D.I.S./D.I.B./mélange

** N : Non - P : Potentiel - E : Évident, avec trois niveaux possibles : F(aible), M(oyen), E(levé)

*** Ex : topographie, rivière en pied de talus...



4.5. AUTRES CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Élément caractéristique	Risque(s) potentiel(s) associé(s)
~~Remblais d'origine diverse sur le site~~	
~~Excavations, sapes de guerre~~	
~~Orifices (puits)~~	
~~Galeries enterrées~~	
~~Glissements de terrain~~	
~~Autres/préciser~~	

5. MILIEU(X) SUSCEPTIBLE(S) D'ÊTRE POLLUÉ(S)

5.1. AIR

- ✓ Existence de produits volatils / pulvérulents : Oui ☐ Non ☒
- ✓ Existence de source(s) d'émissions gazeuses ou de poussières, sur le site ou à proximité :
Oui ☒ Non ☐

Préciser lesquelles : voie ferrée à l'ouest de la zone d'étude

5.2. EAUX SUPERFICIELLES



Distance du site ou de la source au cours d'eau le plus proche : [Le réseau hydrographique du secteur est marqué par la présence du cours d'eau l'Echez à 740 mètres au sud-ouest de la zone d'étude.](#)

Estimation des débits du cours d'eau : (préciser unité)

Utilisation sensible du cours d'eau le plus proche : Oui ☐ Non ☒ Nature :

Existence de rejets directs en provenance du site : Oui ☐ Non ☒

Existence de rejets extérieurs : Oui ☐ Non ☒

Présence de signes de ruissellement superficiel : Oui ☐ Non ☒

Présence de mares : Oui ☐ Non ☒

Situation en zone d'inondation potentielle : Oui Non ☒



5.3. EAUX SOUTERRAINES

Existence d'une nappe d'eau souterraine sous le site : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☒

Nature de l'aquifère : Selon la géologie observée sur le site et les données issues du SIGES, la zone d'étude est concernée par l'aquifère des alluvions de la basse plaine ainsi que par les basses et moyennes terrasses de l'Adour. Cette nappe semble être libre au droit du site et se situer à environ 7 mètres de profondeur.

Estimation de la profondeur de la nappe : 7 m

Utilisation sensible des eaux souterraines : Oui ☐ Non ☒ - Nature :

Distance du captage le plus proche : m ou km

Existence potentielle de circulations préférentielles vers la nappe (failles, fractures, puits anciens, réseaux souterrains, lithologie perméable...) : Oui ☐ Non ☒

Existence d'un recouvrement constitué de formations géologiques à faible perméabilité :
Oui ☐ Non ☐

5.4. SOL

Projet de requalification du site à court terme : Oui ☐ Non ☒

Indices de pollution du sol du site (végétation...) : Oui ☐ Non ☒

Indices de pollution du sol à l'extérieur du site (retombées atmosphériques...) : Oui ☐ Non ☒

5.5. POLLUTIONS / ACCIDENTS DEJA CONSTATES

Date	Type	Equipement concerné	Origine principale	Manifestations principales
Non constatées				

Pollution de l'atmosphère : Oui ☐ Non ☒ - Caractéristiques :

Pollution des eaux de surface : Oui ☐ Non ☒ - Caractéristiques :

Pollution des eaux souterraines : Oui ☐ Non ☒ - Caractéristiques :

Pollution des sols : Oui ☐ Non ☒ - Caractéristiques :

Présence de lagunes : Oui ☐ Non ☒ - Caractéristiques :



MESURES PRISES A LA SUITE DE L'EVENEMENT :

- ☐ Evaluation des impacts prévisibles
- ☐ Mesures de confinement ou d'évacuation des populations
- ☐ Mesures de protection des eaux de surface (barrages flottants, usages d'absorbants, de floculants ou de dispersants)
- ☐ Mesures de protection des eaux souterraines
- ☐ Limitation des usages de l'eau
- ☐ Mesures de restriction de l'usage des sols

5.6. CONNAISSANCE DE PLAINTES CONCERNANT L'USAGE DES MILIEUX

Oui ☐ Non ☒

Milieu(x) concerné(s) :

- 1)
- 2)
- 3)

6. DOCUMENTS CONCERNANT LE SITE

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)
- 6)
- 7)
- 8)
- 9)
- 10)



7. PERSONNES RENCONTRÉES OU À RENCONTRER

Nom	Organisme	Téléphone	Rencontrée le (date)



8. SCHEMA CONCEPTUEL DU SITE

8.1. Synthèse des informations

Sources identifiées	
Source n°	Nature
Milieux d'exposition et voies de transfert possibles	
Eau souterraine	
Nature de la zone non saturée	
Epaisseur de la zone non saturée	
Epaisseur de la nappe	
Relation avec une eau de surface	
Usages	
Eau de surface	
Drainage du site vers une eau de surface	
Ruissellement depuis une source vers une eau de surface	
Relation entre eau souterraine et eau de surface	
Débit (cours d'eau) ou importance (lac)	
Usages	
Sol	
Personnes fréquentant le site et ses alentours	
Accessibilité des personnes à la contamination	
Usages du sol	
Air	
Présence de substances volatiles, explosibles, inflammables, ou de poussières, présence d'odeurs	
Risque d'entraînement de substances volatiles, explosibles ou inflammables par la nappe	
Existence de lieux confinés sur le site ou à sa périphérie (caves, vides sanitaires, gaines ou réseaux enterrés...)	
Présence d'habitation sur le site ou à sa périphérie	



8.2. Proposition de schéma conceptuel



9. PRECONISATIONS POUR UN CONTRÔLE DE LA QUALITE DES MILEUX

Si les éléments indispensables à la mise en place ou à l'utilisation d'ouvrages de contrôle des milieux n'ont pu être réunis, indiquer les lacunes, et les points à traiter en priorité lors des phases de diagnostic pour les combler.

Si les éléments recueillis à l'issue de la visite sont suffisants pour décider de l'implantation d'ouvrages de contrôle de la qualité des milieux, indiquer les caractéristiques préconisées de ces ouvrages (nombre, longueur, position possible, éléments à analyser, périodicité).



ACTION		DEGRE D'URGENCE
Enlèvement de fûts, bidons		
Excavations de terres		
Stabilisation de produits ou de sources (bassins, dépôts...)		
Mise en œuvre d'un confinement		
Restrictions d'accès au site (clôture...)		
Evacuation du site		
Création de réseau de surveillance des eaux souterraines		
Contrôle d'une source d'alimentation en eau potable		
Démolition de superstructures (bâtiments, réseaux aériens...)		
Comblement de vides		
En cas de nécessité, prévenir les autorités préfectorales et municipales		



ANNEXE 2 : Typologie des bâtiments

A. Typologie

- Ateliers de fabrication
- Ateliers de maintenance
- Bâtiments administratif
- Installations de production d'énergie :
 - ◆ charbon
 - ◆ gaz hydraulique
- Production d'utilités :
 - ◆ eau
 - ◆ air
 - ◆ vapeur
 - ◆ gaz
- Laboratoires d'analyses
- Installations de traitement (déchets, eaux résiduaires...) Présence de vides sanitaires, de sous sols ou de caves

B. Etat (en relation avec les risques potentiels)

- Vétusté : Evident /Potentiel/Non Stabilité : Evident/Potentiel/Non
- En cas de réponse positive (Evident ou Potentiel), préciser le niveau : F(aible), M(oyen), E(levé).
- Pollution matériaux de construction : Oui / Non
- Présence d'amiante : Oui / Non
 - En cas de réponse positive :
 - ◆ Existence de flocages
 - ◆ Existence de plaques
 - ◆ Diagnostic amiante à prévoir

C. Utilisation

- Permanent
- Temporaire

D. Accès

- Public
- Non Public



ANNEXE 3 : Typologie des superstructures/ouvrages

A. Typologie

- Réseaux d'égouts
- Postes de chargement/déchargement
- Installations de dépotage
- Réseaux d'amenée des matières premières :
 - ◆ aérien
 - ◆ enterré
- Réseaux de récupération des eaux pluviales
- Stations d'épuration des effluents
- liquides Transformateurs électriques :
 - ◆ aux PCB
 - ◆ autres
- Autres

B. État (en relation avec les risques potentiels)

- Vétusté : Evident/Potentiel/Non
- Stabilité : Evident/Potentiel/Non
- Pollution matériaux de construction : Oui / Non

En cas de réponse positive (Evident ou Potentiel), préciser le niveau : F(aible), M(oyen), E(levé).



ANNEXE 4 : Typologie des stockages

A. Caractéristiques techniques de l'installation

- Aérien
- En bâtiment
- En vrac
- Confiné
- Enterré et assimilé
- Souterrain
- Télésurveillé
- Marche continue
- Marche discontinue
- Autres
- SEVESO - article 5 : Oui / Non

B. État (en relation avec les risques potentiels)

- Vétusté :
- Evident/Potentiel/Non
- Stabilité :
- Evident/Potentiel/Non
- Pollution matériaux de construction : Oui / Non

En cas de réponse positive (Evident ou Potentiel), préciser le niveau : F(aible), M(oyen), E(levé).

C. Produits

- Minéraux
- Organiques
- Solides
- Liquides
- Gazeux ou volatils

A2	DONNEES HISTORIQUES
----	---------------------

A2.1	Photographies aériennes anciennes
-------------	--



Zone d'étude

Échelle 1 : 937

0 20 m

ETUDE ENVIRONNEMENTALE – RESOTAINER – IBOS (65)

Localisation de la zone d'étude
(Photographie aérienne 2025)

Dossier n° : 25BES0042Aa
Version : 1.0
Établi par : ABR

Echelle : Graphique
Date : 24/10/2025





ETUDE ENVIRONNEMENTALE – RESOTAINER – IBOS (65)

Localisation de la zone d'étude
(Photographie aérienne 2016)

Dossier n° : 25BES0042Aa
Version : 1.0
Etabli par : ABR

Echelle : Graphique
Date : 24/10/2025





ETUDE ENVIRONNEMENTALE – RESOTAINER – IBOS (65)

Localisation de la zone d'étude
(Photographie aérienne 2013)

Dossier n° : 25BES0042Aa
Version : 1.0
Etabli par : ABR

Echelle : Graphique
Date : 24/10/2025



Armat Resotainer





ETUDE ENVIRONNEMENTALE – RESOTAINER – IBOS (65)

Localisation de la zone d'étude
(Photographie aérienne 2012)

Dossier n° : 25BES0042Aa
Version : 1.0
Etabli par : ABR

Echelle : Graphique
Date : 24/10/2025





ETUDE ENVIRONNEMENTALE – RESOTAINER – IBOS (65)

Localisation de la zone d'étude
(Photographie aérienne 2011)

Dossier n° : 25BES0042Aa
Version : 1.0
Etabli par : ABR

Echelle : Graphique
Date : 24/10/2025





ETUDE ENVIRONNEMENTALE – RESOTAINER – IBOS (65)

Localisation de la zone d'étude
(Photographie aérienne 2010)

Dossier n° : 25BES0042Aa
Version : 1.0
Etabli par : ABR

Echelle : Graphique
Date : 24/10/2025





ETUDE ENVIRONNEMENTALE – RESOTAINER – IBOS (65)

Localisation de la zone d'étude
(Photographie aérienne 2006)

Dossier n° : 25BES0042Aa
Version : 1.0
Etabli par : ABR

Echelle : Graphique
Date : 24/10/2025





ETUDE ENVIRONNEMENTALE – RESOTAINER – IBOS (65)

Localisation de la zone d'étude
(Photographie aérienne 1998)

Dossier n° : 25BES0042Aa
Version : 1.0
Etabli par : ABR

Echelle : Graphique
Date : 24/10/2025





ETUDE ENVIRONNEMENTALE – RESOTAINER – IBOS (65)

Localisation de la zone d'étude
(Photographie aérienne 1996)

Dossier n° : 25BES0042Aa
Version : 1.0
Etabli par : ABR

Echelle : Graphique
Date : 24/10/2025





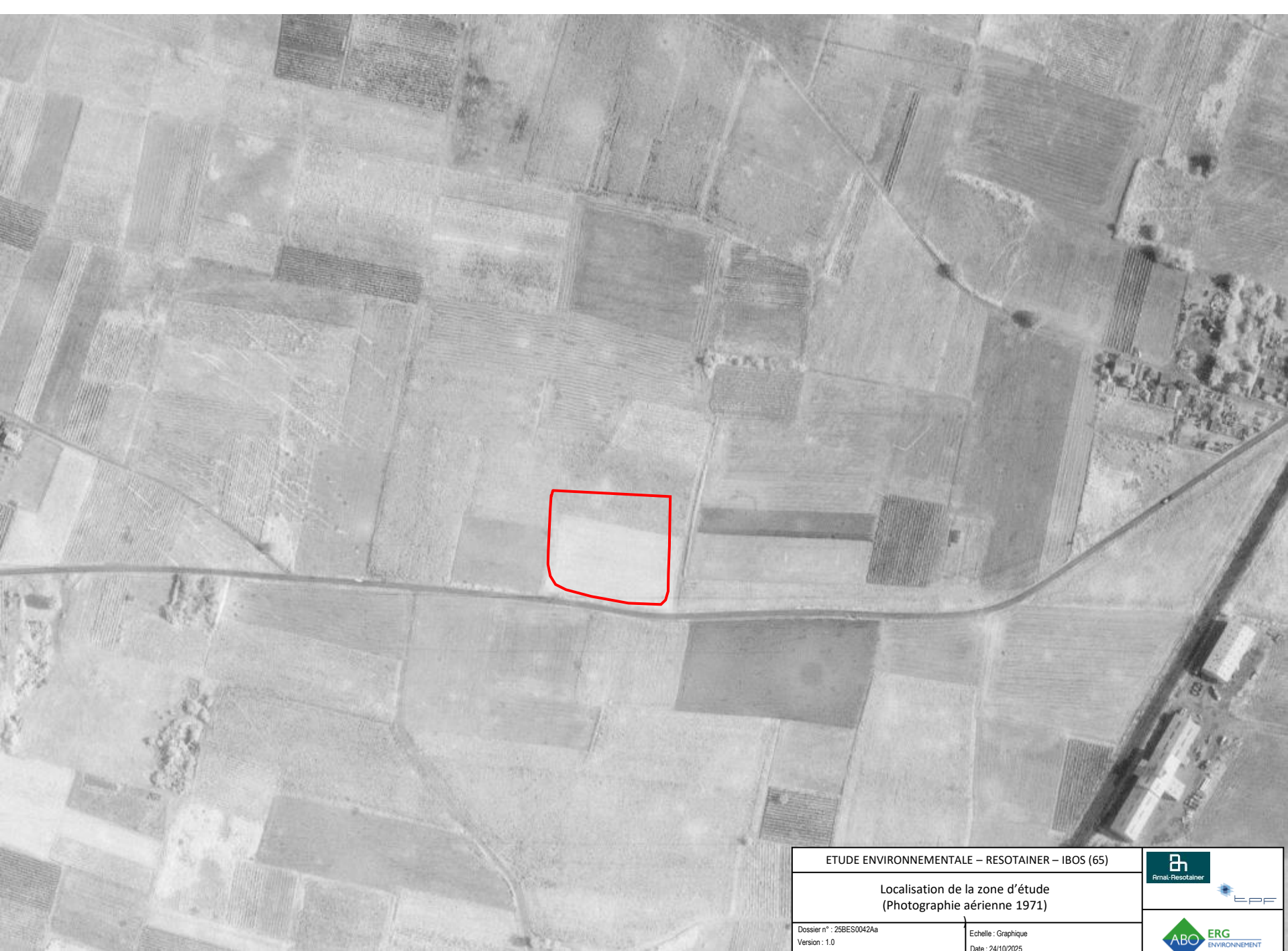
ETUDE ENVIRONNEMENTALE – RESOTAINER – IBOS (65)

Localisation de la zone d'étude
(Photographie aérienne 1983)

Dossier n° : 25BES0042Aa
Version : 1.0
Etabli par : ABR

Echelle : Graphique
Date : 24/10/2025





ETUDE ENVIRONNEMENTALE – RESOTAINER – IBOS (65)

Localisation de la zone d'étude
(Photographie aérienne 1971)

Dossier n° : 25BES0042Aa
Version : 1.0
Etabli par : ABR

Echelle : Graphique
Date : 24/10/2025





ETUDE ENVIRONNEMENTALE – RESOTAINER – IBOS (65)		 Armat-Resotainer
Localisation de la zone d'étude (Photographie aérienne 1923)		
Dossier n° : 25BES0042Aa Version : 1.0 Etabli par : ABR	Echelle : Graphique Date : 24/10/2025	

A3	ANNEXE CONDITIONS GENERALES
-----------	------------------------------------

CONDITIONS GENERALES 1/2

1. Avertissement, préambule

Toute commande et ses avenants éventuels impliquent de la part du co-contractant, ci-après dénommé « le Client », signataire du contrat et des avenants, acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres, sauf conditions particulières contenues dans le devis ou dérogation formelle et explicite. Toute modification de la commande ne peut être considérée comme acceptée qu'après accord écrit du Prestataire.

2. Déclarations obligatoires à la charge du Client, (DT, DICT, ouvrages exécutés)

Dans tous les cas, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de dommages à des ouvrages publics ou privés (en particulier, ouvrages enterrés et canalisations) dont la présence et l'emplacement précis ne lui auraient pas été signalés par écrit préalablement à sa mission.

Conformément au décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, le Client doit fournir, à sa charge et sous sa responsabilité, l'implantation des réseaux privés, la liste et l'adresse des exploitants des réseaux publics à proximité des travaux, les plans, informations et résultats des investigations complémentaires consécutifs à sa Déclaration de projet de Travaux (DT). Ces informations sont indispensables pour permettre les éventuelles DICT (le délai de réponse est de 15 jours) et pour connaître l'environnement du projet. En cas d'incertitude ou de complexité pour la localisation des réseaux sur domaine public, il pourra être nécessaire de faire réaliser, à la charge du Client, des fouilles manuelles pour les repérer. Les conséquences et la responsabilité de toute détérioration de ces réseaux par suite d'une mauvaise communication sont à la charge exclusive du Client.

Conformément à l'art L 411-I du code minier, le Client s'engage à déclarer à la DREAL tout forage réalisé de plus de 10 m de profondeur. De même, conformément à l'article R 214-I du code de l'environnement, le Client s'engage à déclarer auprès de la DDT du lieu des travaux les sondages et forages destinés à la recherche, à la surveillance ou au prélèvement d'eaux souterraines (piézomètres notamment). ABO-ERG est en mesure d'établir un devis pour ces différents types de déclaration.

3. Cadre de la mission, objet et nature des prestations, prestations exclues, limites de la mission

Le terme « prestation » désigne exclusivement les prestations énumérées dans le devis du Prestataire. Toute prestation différente de celles prévues fera l'objet d'un prix nouveau à négocier. Il est entendu que le Prestataire s'engage à procéder selon les moyens actuels de son art, à des recherches consciencieuses et à fournir les indications qu'on peut en attendre. Son obligation est une obligation de moyen et non de résultat au sens de la jurisprudence actuelle des tribunaux. Le Prestataire réalise la mission dans les strictes limites de sa définition donnée dans son offre (validité limitée à trois mois à compter de la date de son établissement), confirmée par le bon de commande ou un contrat signé du Client.

Hors domaine sites et sols pollués, la mission (géotechnique par exemple) et les investigations éventuelles n'abordent pas le contexte environnemental. Seule une étude environnementale spécifique comprenant des investigations adaptées permettra de détecter une éventuelle contamination des sols et/ou des eaux souterraines.

Le Prestataire n'est solidaire d'aucun autre intervenant sauf si la solidarité est explicitement convenue dans le devis ; dans ce cas, la solidarité ne s'exerce que sur la durée de la mission.

Par référence à la norme NF P 94-500, il appartient au maître d'ouvrage, au maître d'œuvre ou à toute entreprise de faire réaliser impérativement par des ingénieries compétentes chacune des missions géotechniques (successivement G1, G2, G3 et G4 et les investigations associées) pour suivre toutes les étapes d'élaboration et d'exécution du projet. Si la mission d'investigations est commandée seule, elle est limitée à l'exécution matérielle de sondages et à l'établissement d'un compte rendu factuel sans interprétation et elle exclut toute activité d'étude ou de conseil. La mission de diagnostic géotechnique G5 engage le géotechnicien uniquement dans le cadre strict des objectifs ponctuels fixés et acceptés.

Si le Prestataire déclare être titulaire de la certification ISO 9001, le Client agit de telle sorte que le Prestataire puisse respecter les dispositions de son système qualité dans la réalisation de sa mission.

4. Plans et documents contractuels

Le Prestataire réalise la mission conformément à la réglementation en vigueur lors de son offre, sur la base des données communiquées par le Client. Le Client est seul responsable de l'exactitude de ces données. En cas d'absence de transmission ou d'erreur sur ces données, le Prestataire est exonéré de toute responsabilité.

5. Limites d'engagement sur les délais

Sauf indication contraire précise, les estimations de délais d'intervention et d'exécution données aux termes du devis ne sauraient engager le Prestataire. Sauf stipulation contraire, il ne sera pas appliqué de pénalités de retard et si tel devait être le cas elles seraient plafonnées à 5% de la commande. En toute hypothèse, la responsabilité du Prestataire est dégagée de plein droit en cas d'insuffisance des informations fournies par le Client ou si le Client n'a pas respecté ses obligations, en cas de force majeure ou d'événements imprévisibles (notamment la rencontre de sols inattendus, la survenance de circonstances naturelles exceptionnelles) et de manière générale en cas d'événement extérieur au Prestataire modifiant les conditions d'exécution des prestations objet de la commande ou les rendant impossibles.

Le Prestataire n'est pas responsable des délais de fabrication ou d'approvisionnement de fournitures lorsqu'elles font l'objet d'un contrat de négoce passé par le Client ou le Prestataire avec un autre Prestataire.

6. Formalités, autorisations et obligations d'information, accès, dégâts aux ouvrages et cultures

Toutes les démarches et formalités administratives ou autres, en particulier l'obtention de l'autorisation de pénétrer sur les lieux pour effectuer des prestations de la mission sont à la charge du Client. Le Client se charge d'une part d'obtenir et communiquer les autorisations requises pour l'accès du personnel et des matériels nécessaires au Prestataire en toute sécurité dans l'enceinte des propriétés privées ou sur le domaine public, d'autre part de fournir tous les documents relatifs aux dangers et aux risques cachés, notamment ceux liés aux réseaux, aux obstacles enterrés, à la pollution des sols et des nappes et à la présence d'amiante ou de matériaux amiantés. Le Client s'engage à communiquer les règles pratiques que les intervenants doivent respecter en matière de santé, sécurité et respect de l'environnement : il assure en tant que de besoin la formation du personnel, notamment celui du Prestataire, entrant dans ces domaines, préalablement à l'exécution de la mission. Le Client sera tenu responsable de tout dommage corporel, matériel ou immatériel dû à une spécificité du site connue de lui et non clairement indiquée au Prestataire avant toutes interventions.

Sauf spécifications particulières, les travaux permettant l'accessibilité aux points de sondages ou d'essais et l'aménagement des plates-formes ou grutage nécessaires aux matériels utilisés sont à la charge du Client.

Les investigations peuvent entraîner d'inévitables dommages sur le site, en particulier sur la végétation, les cultures et les ouvrages existants, sans qu'il y ait négligence ou faute de la part de son exécutant. Les remises en état, réparations ou indemnités correspondantes sont à la charge du Client.

7. Implantation, nivellement des sondages

Au cas où l'implantation des sondages est imposée par le Client ou son conseil, le Prestataire est exonéré de toute responsabilité dans les événements consécutifs à ladite implantation. La mission ne comprend pas les implantations topographiques permettant de définir l'emprise des ouvrages et zones à étudier ni la mesure des coordonnées précises des points de sondages ou d'essais. Les éventuelles altitudes indiquées pour chaque sondage (qu'il s'agisse de cotes de références rattachées à un repère arbitraire ou de cotes NGF) ne sont données qu'à titre indicatif. Seules font foi les profondeurs mesurées depuis le sommet des sondages et comptées à partir du niveau du sol au moment de la réalisation des essais. Pour que ces altitudes soient garanties, il convient qu'elles soient relevées par un Géomètre Expert avant remodelage du terrain. Il en va de même pour l'implantation des sondages sur le terrain.

8. Hydrogéologie

Les niveaux d'eau indiqués dans le rapport correspondent uniquement aux niveaux relevés au droit des sondages exécutés et à un moment précis. En dépit de la qualité de l'étude, les aléas suivants subsistent, notamment la variation des niveaux d'eau en relation avec la météo ou une modification de l'environnement des études. Seule une étude hydrogéologique spécifique permet de déterminer les amplitudes de variation de ces niveaux, les cotes de crue et les PHEC (Plus Hautes Eaux Connues).

9. Recommandations, aléas, écart entre prévision de l'étude et réalité en cours de travaux

Si, en l'absence de plans précis des ouvrages projetés, le Prestataire a été amené à faire une ou des hypothèses sur le projet, il appartient au Client de lui communiquer par écrit ses observations éventuelles sans quoi, il ne pourrait en aucun cas et pour quelque raison que ce soit lui être reproché d'avoir établi son étude dans ces conditions.

L'étude géotechnique s'appuie sur les renseignements reçus concernant le projet, sur un nombre limité de sondages et d'essais, et sur des profondeurs d'investigations limitées qui ne permettent pas de lever toutes les incertitudes inéluctables à cette science naturelle. En dépit de la qualité de l'étude, des incertitudes subsistent du fait notamment du caractère ponctuel des investigations, de la variation d'épaisseur des remblais et/ou des différentes couches, de la présence de vestiges enterrés. Les conclusions géotechniques ne peuvent donc conduire à traiter à forfait le prix des fondations compte tenu d'une hétérogénéité, naturelle ou du fait de l'homme, toujours possible et des aléas d'exécution pouvant survenir lors de la découverte des terrains. Si un caractère évolutif particulier a été mis en lumière (notamment glissement, érosion, dissolution, remblais évolutifs, tourbe), l'application des recommandations du rapport nécessite une actualisation à chaque étape du projet notamment s'il s'écoule un laps de temps important avant l'étape suivante.

L'estimation des quantités des ouvrages géotechniques nécessite une mission d'étude géotechnique de conception G2 (phase projet). Les éléments géotechniques non décelés par l'étude et mis en évidence lors de l'exécution (pouvant avoir une incidence sur les conclusions du rapport) et les incidents importants survenus au cours des travaux (notamment glissement, dommages aux avoisinants ou aux existants) doivent obligatoirement être portés à la connaissance du Prestataire ou signalés aux géotechniciens chargés des missions de suivi géotechnique d'exécution G3 et de supervision géotechnique d'exécution G4, afin que les conséquences sur la conception géotechnique et les conditions d'exécution soient analysées par un homme de l'art.

Conditions générales 2/2

10. Rapport de mission, réception des travaux, fin de mission, délais de validation des documents par le client

A défaut de clauses spécifiques contractuelles, la remise du dernier document à fournir dans le cadre de la mission fixe le terme de la mission. La date de la fin de mission est celle de l'approbation par le Client du dernier document à fournir dans le cadre de la mission. L'approbation doit intervenir au plus tard deux semaines après sa remise au Client, et est considérée implicite en cas de silence. La fin de la mission donne lieu au paiement du solde de la mission.

DOM10.6 - version J - 14/02/2025

11. Réserve de propriété, confidentialité, propriété des études, diagrammes

Les coupes de sondages, plans et documents établis par les soins du Prestataire dans le cadre de sa mission ne peuvent être utilisés, publiés ou reproduits par des tiers sans son autorisation. Le Client ne devient propriétaire des prestations réalisées par le Prestataire qu'après règlement intégral des sommes dues. Le Client ne peut pas les utiliser pour d'autres ouvrages sans accord écrit préalable du Prestataire. Le Client s'engage à maintenir confidentielle et à ne pas utiliser pour son propre compte ou celui de tiers toute information se rapportant au savoir-faire du Prestataire, qu'il soit breveté ou non, portée à sa connaissance au cours de la mission et qui n'est pas dans le domaine public, sauf accord préalable écrit du Prestataire. Si dans le cadre de sa mission, le Prestataire mettrait au point une nouvelle technique, celle-ci serait sa propriété. Le Prestataire serait libre de déposer tout brevet s'y rapportant, le Client bénéficiant, dans ce cas, d'une licence non exclusive et non cessible, à titre gratuit et pour le seul ouvrage étudié.

12. Modifications du contenu de la mission en cours de réalisation

La nature des prestations et des moyens à mettre en œuvre, les prévisions des avancements et délais, ainsi que les prix sont déterminés en fonction des éléments communiqués par le client et ceux recueillis lors de l'établissement de l'offre. Des conditions imprévisibles par le Prestataire au moment de l'établissement de son offre touchant à la géologie, aux hypothèses de travail, au projet et à son environnement, à la législation et aux règlements, à des événements imprévus, survenant en cours de mission autorisent le Prestataire à proposer au Client un avenant avec notamment modification des prix et des délais. A défaut d'un accord écrit du Client dans un délai de deux semaines à compter de la réception de la lettre d'adaptation de la mission, le Prestataire est en droit de suspendre immédiatement l'exécution de sa mission, les prestations réalisées à cette date étant rémunérées intégralement, et sans que le Client ne puisse faire état d'un préjudice. Dans l'hypothèse où le Prestataire est dans l'impossibilité de réaliser les prestations prévues pour une cause qui ne lui est pas imputable, le temps d'immobilisation de ses équipes est rémunéré par le client.

13. Modifications du projet après fin de mission, délai de validité du rapport

Le rapport constitue une synthèse de la mission définie par la commande. Le rapport et ses annexes forment un ensemble indissociable. Toute interprétation, reproduction partielle ou utilisation par un autre maître de l'ouvrage, un autre constructeur ou maître d'œuvre, ou pour un projet différent de celui objet de la mission, ne saurait engager la responsabilité du Prestataire et pourra entraîner des poursuites judiciaires. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en dehors du cadre de la mission objet du rapport. Toute modification apportée au projet et à son environnement ou tout élément nouveau mis à jour au cours des travaux et non détecté lors de la mission d'origine, nécessite une adaptation du rapport initial dans le cadre d'une nouvelle mission. Le client doit faire actualiser le dernier rapport de mission en cas d'ouverture du chantier plus de 1 an après sa livraison. Il en est de même notamment en cas de travaux de terrassements, de démolition ou de réhabilitation du site (à la suite d'une contamination des terrains et/ou de la nappe) modifiant entre autres les qualités mécaniques, les dispositions constructives et/ou la répartition de tout ou partie des sols sur les emprises concernées par l'étude géotechnique.

14. conditions d'établissement des prix, variation dans les prix, conditions de paiement, acompte et provision, retenue de garantie

Les prix unitaires s'entendent hors taxes. Ils sont majorés de la T.V.A. au taux en vigueur le jour de la facturation. Ils sont établis aux conditions économiques en vigueur à la date d'établissement de l'offre. Ils sont fermes et définitifs pour une durée de trois mois. Au-delà, ils sont actualisés par application de l'indice « SYNTEC », l'Indice de base étant celui du mois de l'établissement du devis.

Aucune retenue de garantie n'est appliquée sur le coût de la mission.

Dans le cas où le marché nécessite une intervention d'une durée supérieure à un mois, des factures mensuelles intermédiaires sont établies. Lors de la passation de la commande ou de la signature du contrat, le Prestataire peut exiger un acompte dont le montant est défini dans les conditions particulières et correspond à un pourcentage du total estimé des honoraires et frais correspondants à l'exécution du contrat. Le montant de cet acompte est déduit de la facture ou du décompte final. En cas de sous-traitance dans le cadre d'un ouvrage public, les factures du Prestataire sont réglées directement et intégralement par le maître d'ouvrage, conformément à la loi n°75-1334 du 31/12/1975.

Les paiements interviennent à réception de la facture et sans escompte. En l'absence de paiement au plus tard le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, il sera appliqué à compter dudit jour et de plein droit, un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Cette pénalité de retard sera exigible sans qu'un rappel soit nécessaire à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

En sus de ces pénalités de retard, le Client sera redevable de plein droit des frais de recouvrement exposés ou d'une indemnité forfaitaire de 40 €.

Un désaccord quelconque ne saurait constituer un motif de non-paiement des prestations de la mission réalisées antérieurement. La compensation est formellement exclue : le Client s'interdit de déduire le montant des préjudices qu'il allègue des honoraires dus.

15. Résiliation anticipée

Toute procédure de résiliation est obligatoirement précédée d'une tentative de conciliation. En cas de force majeure, cas fortuit ou de circonstances indépendantes du Prestataire, celui-ci a la faculté de résilier son contrat sous réserve d'en informer son Client par lettre recommandée avec accusé de réception. En toute hypothèse, en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de ses obligations, et 8 jours après la mise en demeure visant la présente clause résolutoire demeurée sans effet, le contrat peut être résilié de plein droit. La résiliation du contrat implique le paiement de l'ensemble des prestations régulièrement exécutées par le Prestataire au jour de la résiliation et en sus, d'une indemnité égale à 20 % des honoraires qui resteraient à percevoir si la mission avait été menée jusqu'à son terme.

16. Répartition des risques, responsabilités et assurances

Le Prestataire n'est pas tenu d'avertir son Client sur les risques encourus déjà connus ou ne pouvant être ignorés du Client compte tenu de sa compétence. Ainsi par exemple, l'attention du Client est attirée sur le fait que le béton armé est inévitablement fissuré, les revêtements appliqués sur ce matériau devant avoir une souplesse suffisante pour s'adapter sans dommage aux variations d'ouverture des fissures. Le devoir de conseil du Prestataire vis-à-vis du Client ne s'exerce que dans les domaines de compétence requis pour l'exécution de la mission spécifiquement confiée. Tout élément nouveau connu du Client après la fin de la mission doit être communiqué au Prestataire qui pourra, le cas échéant, proposer la réalisation d'une mission complémentaire. A défaut de communication des éléments nouveaux ou d'acceptation de la mission complémentaire, le Client en assumera toutes les conséquences. En aucun cas, le Prestataire ne sera tenu pour responsable des conséquences d'un non-respect de ses préconisations ou d'une modification de celles-ci par le Client pour quelque raison que ce soit. L'attention du Client est attirée sur le fait que toute estimation de quantités faite à partir de données obtenues par prélèvements ou essais ponctuels sur le site objet des prestations est

entachée d'une incertitude fonction de la représentativité de ces données ponctuelles extrapolées à l'ensemble du site. Toutes les pénalités et indemnités qui sont prévues au contrat ou dans l'offre remise par le Prestataire ont la nature de dommages et intérêts forfaitaires, libératoires et exclusifs de toute autre sanction ou indemnisation.

Assurance décennale obligatoire

Le Prestataire bénéficie d'un contrat d'assurance au titre de la responsabilité décennale afférente aux ouvrages soumis à obligation d'assurance, conformément à l'article L.241-I du Code des assurances. Conformément aux usages et aux capacités du marché de l'assurance et de la réassurance, le contrat impose une obligation de déclaration préalable et d'adaptation de la garantie pour les ouvrages dont la valeur HT (travaux et honoraires compris) excède au jour de la déclaration d'ouverture de chantier un montant de 15 M€. Il est expressément convenu que le client a l'obligation d'informer le Prestataire d'un éventuel dépassement de ce seuil, et accepte, de fournir tous éléments d'information nécessaires à l'adaptation de la garantie. Le client prend également l'engagement, de souscrire à ses frais un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD), contrat dans lequel le Prestataire sera expressément mentionné parmi les bénéficiaires. Le client prendra en charge toute éventuelle surcotisation qui serait demandée au Prestataire par rapport aux conditions de base de son contrat d'assurance. Par ailleurs, les ouvrages de caractère exceptionnel, voire inusuels sont exclus du présent contrat et doivent faire l'objet d'une cotation particulière. Le prix fixé dans l'offre ayant été déterminé en fonction de conditions normales d'assurabilité de la mission, il sera réajusté, et le client s'engage à l'accepter, en cas d'éventuelle surcotisation qui serait demandée au Prestataire par rapport aux conditions de base de son contrat d'assurance. A défaut de respecter ces engagements, le client en supportera les conséquences financières (notamment en cas de défaut de garantie du Prestataire, qui n'aurait pu s'assurer dans de bonnes conditions, faute d'informations suffisantes). Le maître d'ouvrage est tenu d'informer le Prestataire de la DOC (déclaration d'ouverture de chantier).

Ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance

Les ouvrages dont la valeur HT (travaux et honoraires compris) excède un montant de 6 000 000 € pour les ouvrages de génie civil en convention spéciale Responsabilité Professionnelle de l'Ingénierie et 2 000 000 € en génie civil en convention spéciale Responsabilité Professionnelle de l'Economie de la Construction doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du Prestataire qui en référera à son assureur pour détermination des conditions d'assurance. Les limitations relatives au montant des chantiers auxquels le Prestataire participe ne sont pas applicables aux missions portant sur des ouvrages d'infrastructure linéaire, c'est-à-dire routes, voies ferrées, tramway, etc. En revanche, elles demeurent applicables lorsque sur le tracé linéaire, la/les mission(s) de l'assuré porte(nt) sur des ouvrages précis tels que ponts, viaducs, échangeurs, tunnels, tranchées couvertes... En tout état de cause, il appartiendra au client de prendre en charge toute éventuelle surcotisation qui serait demandée au prestataire par rapport aux conditions de base de son contrat d'assurance. Toutes les conséquences financières d'une déclaration insuffisante quant au coût de l'ouvrage seront supportées par le client et le maître d'ouvrage.

Le Prestataire assume les responsabilités qu'il engage par l'exécution de sa mission telle que décrite au présent contrat. A ce titre, il est responsable de ses prestations dont la défectuosité lui est imputable. Le Prestataire sera garanti en totalité par le Client contre les conséquences de toute recherche en responsabilité dont il serait l'objet du fait de ses prestations, de la part de tiers au présent contrat, le client ne garantissant cependant le Prestataire qu'au-delà du montant de responsabilité visé ci-dessous pour le cas des prestations défectueuses. La responsabilité globale et cumulée du Prestataire au titre ou à l'occasion de l'exécution du contrat sera limitée à trois fois le montant de ses honoraires sans pour autant excéder les garanties délivrées par son assureur, et ce pour les dommages de quelque nature que ce soit et quel qu'en soit le fondement juridique. Il est expressément convenu que le Prestataire ne sera pas responsable des dommages immatériels consécutifs ou non à un dommage matériel tels que, notamment, la perte d'exploitation, la perte de production, le manque à gagner, la perte de profit, la perte de contrat, la perte d'image, l'immobilisation de personnel ou d'équipements.

17. Cessibilité de contrat

Le Client reste redevable du paiement de la facture sans pouvoir opposer à quelque titre que ce soit la cession du contrat, la réalisation pour le compte d'autrui, l'existence d'une promesse de porte-fort ou encore l'existence d'une stipulation pour autrui.

18. Litiges

En cas de litige pouvant survenir dans l'application du contrat, seul le droit français est applicable. Seules les juridictions du ressort du Tribunal de Commerce de Toulon sont compétentes, même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.



Tél. : 07 49 74 10 97 - Email : a-frezouls@erg-sa.fr

ABO-ERG ENVIRONNEMENT - SAS au capital de 40 000 € - Siret 440 245 314 00123 - Code NAF 7112B
RC BORDEAUX 2017B01447

Parc AQUILAE – bâtiment D - Rue de la Blancherie - 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX